



Assemblée générale

Distr. générale
6 mai 2021
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Point 147 de l'ordre du jour
Corps commun d'inspection

Examen de la gestion et de l'administration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale les observations du Secrétariat sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen de la gestion et de l'administration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes » (voir [A/75/874](#)).



I. Introduction

1. Dans son rapport intitulé « Examen de la gestion et de l'administration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes » (voir [A/75/874](#)), le Corps commun d'inspection présente une évaluation indépendante des cadres réglementaires et des pratiques connexes concernant la gestion et l'administration de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), en mettant en évidence les domaines préoccupants, ceux qui doivent être améliorés et les défis à relever, afin de renforcer l'efficacité et l'efficience de la commission régionale.

II. Observations générales

2. De manière générale, le Secrétariat se félicite de cet examen, y souscrit et le considère comme pertinent.

III. Observations sur les recommandations

Recommandation 1

La Secrétaire exécutive de la CEPALC devrait suivre l'impact et les résultats spécifiques de la stratégie dite « Les Caraïbes d'abord » (El Caribe primero) et communiquer des informations à ce sujet dans le cadre des rapports réguliers à la Commission.

3. Le Secrétariat souscrit à cette recommandation. Il est rendu compte des résultats obtenus dans le cadre de la stratégie « Les Caraïbes d'abord » et de l'impact de cette stratégie dans les rapports réguliers présentés à la Commission.

4. La stratégie comporte plusieurs éléments parmi lesquels on peut citer les suivants :

a) Donner davantage de place aux questions concernant les Caraïbes dans le programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires et dans les conférences intergouvernementales ;

b) Encourager la formulation de recommandations d'action et tirer parti des possibilités de coopération avec les petits États insulaires en développement des Caraïbes ;

c) Contribuer au plaidoyer stratégique sur le financement du développement et sur la réduction des risques ;

d) Fournir aux pays de la sous-région l'appui nécessaire au suivi et à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs propres aux petits États insulaires en développement, y compris les Modalités d'action accélérées des PEID (Orientations de Samoa).

5. Dans le cadre de cette stratégie, la CEPALC a élaboré et encouragé une initiative d'allègement de la dette en contrepartie de l'adoption de mesures d'adaptation aux changements climatiques et a soutenu la création d'un fonds pour la résilience des Caraïbes afin de faire face aux enjeux que représentent pour la sous-région son niveau élevé d'endettement, la nécessité d'accéder à des financements externes et la vulnérabilité face aux changements climatiques et aux phénomènes météorologiques extrêmes.

6. À sa trente-huitième session, tenue virtuellement du 26 au 28 octobre 2020, la Commission a présenté son rapport d'activité 2019 aux États membres et aux membres associés.

7. Des dialogues de haut niveau avec les autorités nationales des États membres des Caraïbes ont été organisés virtuellement pour débattre des besoins particuliers des petits États insulaires en développement des Caraïbes dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Recommandation 2

La Secrétaire exécutive de la CEPALC devrait élaborer, avant la fin de 2021, un plan d'action visant à faciliter la coordination et l'intégration des activités des bureaux nationaux dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour les pays dans lesquels se trouvent ces bureaux.

8. Le Secrétariat souscrit en partie à la recommandation, car il est d'avis que la coordination et l'intégration des activités dans les plans-cadres de coopération ne devraient pas se limiter aux pays dans lesquels ces bureaux sont situés. Au contraire, dans la ligne des réformes menées, des efforts de coordination et d'intégration doivent être faits dans tout pays dans lequel la CEPALC entreprend des activités.

9. S'agissant des activités en cours, la CEPALC apporte régulièrement son soutien et sa contribution au développement de certains aspects des analyses communes de pays et des plans-cadres de coopération pour lesquels les travaux qu'elle mène représente une valeur ajoutée. En outre, grâce à sa participation au Groupe d'appui des pairs, elle collabore aux examens d'assurance qualité de toutes les analyses communes de pays et de tous les plans-cadres de coopération. Ses sièges sous-régionaux et ses bureaux nationaux sont pleinement associés au travail des équipes de pays des Nations Unies et fournissent régulièrement un appui direct, des contributions et des données concernant certains domaines du développement économique et social aux équipes de pays et aux coordonnateurs/coordonnatrices résident(e)s dans les pays qu'ils couvrent.

Recommandation 3

La Secrétaire exécutive de la CEPALC devrait élaborer, en consultation avec le Secrétariat, un plan de gestion du changement pour faire face à l'impact du processus de réforme actuel sur les activités de la commission régionale et rendre compte des résultats pertinents au Secrétaire général et à la Commission dans le cadre des activités régulières d'établissement de rapports.

10. Le Secrétariat souscrit en partie à la recommandation, qui est déjà prise en compte de diverses manières.

11. La CEPALC participe au processus de réforme engagé dans l'ensemble du Secrétariat et y apporte une vision et une contribution stratégiques dans une perspective régionale. En étroite collaboration avec le Bureau régional de la coordination des activités de développement et avec les organismes, fonds et programmes ayant une présence régionale, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de l'examen régional du système de développement des Nations Unies.

12. Dans ce contexte, la plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été officiellement établie en 2020. Elle a tenu deux réunions au cours desquelles un plan de travail pour 2021 a été adopté, un secrétariat conjoint, regroupant la CEPALC, le Bureau régional de la coordination des activités de

développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, a été créé et le mandat a été approuvé.

13. L'élaboration du premier rapport sur les résultats du système de développement des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes a débuté en 2020 et le rapport a été présenté aux pays membres à la quatrième réunion du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. La CEPALC collabore également à la mise en œuvre de la réforme de la gestion du Secrétariat, y compris le cycle budgétaire annuel, le nouveau dispositif d'application du principe de responsabilité et la mise à disposition de services de soutien commun au Bureau du Coordonnateur/de la Coordonnatrice résident(e) au Chili et à 25 autres bureaux de ce type dans la région, sur la base de la Stratégie relative aux activités d'appui qui a été adoptée, entre autres aspects.

Recommandation 4

La Secrétaire exécutive de la CEPALC devrait veiller à ce que l'évaluation et la notation des fonctionnaires soient effectuées en temps voulu, comme il est exigé pour l'ensemble du personnel à la fin de chaque période d'évaluation.

14. Le Secrétariat souscrit à cette recommandation. La Secrétaire exécutive de la CEPALC veillera à ce que les directeurs de programme et les membres du personnel respectent l'obligation de procéder en temps voulu aux évaluations et notations.
